

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 12 février 2024

Délibération n° 4-2024
Rapporteur : Frédérique PARIS

Votants pour : 9
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze février, à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Sara FERAUD, Vice-Présidente.

Présents : Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Brigitte MARY, Guillaume BOULAYE.

Excusé : Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Gérard DUBUCHE.

Absents : Camille DAEL, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT,

Date de la convocation : 05 février 2024

Objet :

RESIDENCE AUTONOMIE

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SDOMODE, ITER'ACTION PAREC ET LE
CCAS**

POUR LE PRET DE LIVRES ET PUZZLES

Exposé des motifs :

La Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration que le CCAS propose un partenariat entre le SDOMODE, L'ITER ACTION PAREC, le CCAS et sa RESIDENCE.

Madame Frédérique PARIS souhaite s'associer avec SDOMODE et ITER ACTION PAREC afin de pouvoir bénéficier de réemploi de livres et de puzzles dans un but de réduction des déchets tout en proposant des activités de loisirs aux usagers du CCAS et de la Résidence Autonomie. Les structures du Pôle Continuité Educative de la Ville de BERNAY.

La convention jointe à la présente délibération fixe les modalités de ce partenariat.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir valider la convention de partenariat entre SDOMODE, L'ITER ACTIONPAREC, le CCAS et la RESIDENCE ci-annexé.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le projet de convention ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat au bénéfice du CCAS et sa RESIDENCE AUTONOMIE.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ladite convention et tout document y afférant.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

